

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

“ LINABESTOS ”

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; **LINABESTOS** est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

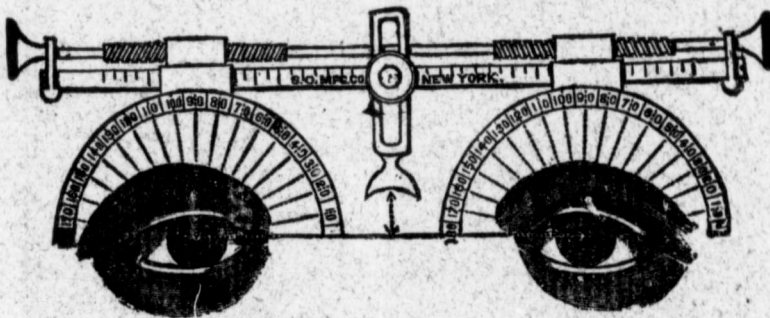
F.-P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, = QUEBEC



**J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPÉCIALISTE.**

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec
Comparez nos verres et le fini de notre travail.

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE
MAISON J.-B. LASNIER PERE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.**

POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉES A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-
tariens et des abstinents.

WILFRID LACROIX, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin  1, Rue St-Jean
QUÉBEC. LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : " A. A. P. Q. " ————— et ————— MEMBRE DE L' I. R. A. C

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis. — Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

NOTE :—Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Evangélistes.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
— DE —

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE



VOYAGE:

55 Jours

\$575.00



Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phœnix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

GROUPE LIMITÉ

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.

Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 465. — *Les Quarante-Heures*, 465.

Partie non Officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La source du mal, 466. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les stations du Jeudi-Saint, 468. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 471. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 473 ; Saint-Boniface, 473 ; Sherbrooke, 473 ; Témiscamingue, 474. — VARIÉTÉS : Écho de la guerre, 474. — LES LIVRES, 476.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Une question qui intéresse tout le monde, 477.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 28 mars. — DES RAMEAUX.
Lundi, 29. — De la fête.
Mardi, 30. — De la fête.
Mercredi, 31. — De la fête.
Jeudi, 1 avril. — JEUDI-SAINT.
Vendredi, 2. — VENDREDI-SAINT.
Samedi, 3. — SAMEDI-SAINT.
Dimanche, 4. — PAQUES.

QUARANTE-HEURES

29 mars, Couvent de St-Jean Deschaillons. — 30, Couvent de St-Damien.
— 1 avril, Reposoir. — 3, Couvent de St-Ferdinand. — 4, Notre-Dame de la Garde.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA SOURCE DU MAL

On a beaucoup parlé de l'amendement à la charte de Saint-Hyacinthe voté à la dernière session de la Législature et qui charge d'impôts certaines congrégations religieuses de cette ville. On a eu bien raison de faire voir au public de notre province toute la portée de cette défaite catholique. C'est, en effet, une assez sérieuse défaite catholique que cette victoire remportée dans les deux Chambres de Québec par M. Bouchard, le très remuant député de Saint-Hyacinthe.

Qu'une majorité parlementaire canadienne-française, et donc catholique, ait jugé convenable et utile à l'intérêt public de charger d'impôts des institutions religieuses, dont l'unique but est de travailler au bien public par pur dévouement, cela seul est contraire au simple bon sens et à l'équité naturelle ; mais que, de plus, cette majorité catholique n'ait cru devoir tenir aucun compte des droits de l'Église en matière d'immunités — droits défendus, en l'espèce, par des ecclésiastiques éminents tant par le savoir que par la vertu — et qu'elle ait, contrairement à l'opinion publiquement exprimée par ces derniers, affirmer, du moins par son vote, la supériorité de la législation civile sur la législation même de l'Église, cela constitue un acte sérieusement inquiétant pour l'avenir des intérêts catholiques en notre province.

On doit sincèrement déplorer un aussi grave écart législatif, mais on aurait vraiment tort de s'en étonner.

Il y a des années que la vie publique canadienne-française s'infecte lentement, mais sûrement, de libéralisme. Ce serait commettre une faute d'imprévoyance impardonnable que de s'obstiner à ne pas voir le courant d'idées libérales doctrinaires, qui se fait jour de plus en plus, depuis une trentaine d'années, dans l'esprit des hommes de notre classe dirigeante. Parler,

aujourd'hui, à certains de nos compatriotes des droits supérieurs de l'Église en matière de législation publique, c'est, il faut bien le reconnaître si l'on ne veut pas être éternellement bafoué, leur parler chinois, tout comme leur parler d'action catholique publique, c'est presque les scandaliser.

« Il y a, en effet, écrivait Mgr Rumeau, évêque d'Angers, dans sa belle lettre pastorale publiée à l'occasion des fêtes constantiniennes en 1913, une erreur fondamentale, propagée à dessein par les ennemis de l'Église et contre laquelle ne se défendent pas assez les demi-chrétiens, les chrétiens à teinte libérale : c'est que la religion est une affaire d'ordre privé, individuel, qui ne doit pas franchir l'étroite enceinte du foyer, qui n'a pas le droit de rayonner en dehors du lieu saint. On feint d'ignorer ou l'on oublie que l'homme ayant été établi par Dieu pour vivre, non isolé des autres hommes, mais en société, il a des devoirs sociaux à remplir, et que ces devoirs la religion les régit comme les autres. Non, l'homme ne peut avoir deux consciences, l'une subordonnée à Dieu dans la vie privée, l'autre affranchie de Dieu dans la vie publique. »

La fausse théorie de la double conscience, essentiellement libérale, permet à l'homme public catholique de respecter et de pratiquer même les enseignements de l'Église, comme simple citoyen, et de n'en tenir aucun compte, comme homme politique. Elle est très commode, en ce sens qu'elle offre une défense facile, aux yeux des gens peu éclairés, du moins, à l'homme public catholique qui sacrifie les intérêts de la religion à ceux du parti ou de la secte. A ceux de ses coreligionnaires qui lui reprochent ses prévarications publiques, le libéral doctrinaire répond : « Mais vous savez bien que je ne suis pas un ennemi de l'Église, je pratique ma religion ! » Ces libéraux « estiment, dit Léon XIII dans son encyclique *Libertas Præstantissimum*, que, dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas ; tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plait, aux devoirs de la religion. » Et le grand docteur ajoute : « Il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de toïé-

rance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme ; prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté.» Et c'est ce qui fait que, dans la pratique de la vie publique, les libéraux mettent instinctivement l'État au-dessus de l'Église. L'omnipotence de la volonté populaire, ou de ce qu'ils disent être la volonté populaire, voilà, pour eux, le critère suprême de la moralité publique, et c'est l'opinion du moment qui oriente leur politique, simple jeu de bascule fonctionnant au gré du vent.

« Je dois à la France la vérité, disait Pie IX à une députation française, le 18 juin 1871 : ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est le mélange de principes ; je dirai le mot et je ne le tairai pas : ce que je crains, ce ne sont pas ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer déchaînés sur la terre, non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette misérable politique, ce fléau véritable du libéralisme moderne, ce *jeu de bascule* qui n'aboutirait qu'à détruire la religion.»

Voilà la source du mal dont nous souffrons, à notre tour. Nous mènera-t-il où il a conduit la France ?

A.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LES STATIONS DU JEUDI-SAINT

A la messe solennelle du Jeudi Saint, le célébrant consacre deux hosties, l'une avec laquelle il communique, l'autre qui est gardée pour l'office du lendemain, et qui est portée solennellement à un autel préparé à cet effet et richement orné ; c'est ce que l'on appelle le *reposoir* ou le *sépulcre*.⁽¹⁾

C'est un usage et une pratique très louable d'aller visiter les diverses églises où il y a des reposoirs ; c'est ce qu'on appelle *faire les stations*. Elles sont une espèce d'amende honorable que les fidèles font à Jésus-Christ, pour tout ce qu'il a souffert d'ignominies et de douleurs, durant sa passion. Elles sont encore

(1) On a demandé à Rome si le reposoir du Jeudi Saint est destiné à rappeler la sépulture de Notre-Seigneur ou l'institution de la Sainte Eucharistie ? La S. Congrégation des Rites, par un décret du 15 décembre 1896, a répondu : l'une et l'autre (*utrumque*).

une réparation de toutes les irrévérences, de tous les sacrilèges, de toutes les profanations commises dans les églises depuis l'institution de l'Eucharistie.

Bien que le corps de Notre Seigneur y repose sous des voiles, les fidèles l'assiègent de leurs vœux et de leurs adorations. « Tous viennent honorer, dit Dom Guéranger, le repos de l'Homme-Dieu ; et de tous les points du monde catholique un concert de prières vives et plus affectueuses qu'en tout autre temps de l'année, se dirige vers Jésus, comme une heureuse compensation des outrages qu'il reçut en ces mêmes heures de la part des Juifs. Près de ce tombeau anticipé se réunissent et les âmes ferventes en qui Jésus vit déjà, et les pécheurs convertis par la grâce et déjà en voie de réconciliation. »

La meilleure manière de faire les stations est d'aller d'une église dans une autre ⁽¹⁾ avec recueillement et en silence et de méditer dans chacune sur quelque circonstance de la passion de Notre Seigneur, pour en tirer des fruits de componction et de pénitence ⁽²⁾. La visite des repositoires ne doit pas être une promenade. La piété, et je ne sais quelle mélancolie douce et religieuse, doivent respirer dans tout notre extérieur. Il faut réprimer notre envie naturelle de tout voir, et ne songer qu'à nous entretenir avec Jésus-Christ.

Le Pape Pie VII, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Indulgences et par un rescrit du 7 mars 1815, a accordé les indulgences suivantes : 1° *Indulgence plénière*, pour tous les fidèles qui le Jeudi et le Vendredi de la Semaine Sainte adorent le Très Saint Sacrement exposé dans le sépulcre au reposoir et prient un certain temps durant cette visite aux intentions du Souverain Pontife, à condition qu'ils se soient confessés et qu'ils aient reçu la sainte communion le Jeudi Saint ou le Jour de Pâques ; 2° Indulgence de *dix ans et dix quarantaines*, chaque fois qu'ils visitent le reposoir, avec le ferme propos de se confesser.

Tenons donc fortement à cette dévotion si conforme à la religion chrétienne ; et, ce jour-là, donnons encore longtemps à nos frères séparés et aux catholiques indifférents le spectacle impressionnant de très nombreux fidèles défilant sans respect humain au pied de Notre Seigneur.

(1) Devant la Sainte Hostie conservée au reposoir il faut fléchir les deux genoux, comme devant le Saint Sacrement exposé dans l'ostensoir.

(2) *L'office de la Semaine Sainte*, publié à Québec, avec l'approbation de l'Ordinaire, contient de belles prières pour sept stations différentes. Ces prières sont extraites de l'*Horloge de la Passion* de saint Alphonse de Liguori, où elles portent le titre de « Stations de la Passion de Jésus-Christ. » L'usage de faire ici sept stations nous est-il particulier ? a-t-il pris naissance au moment où ces sept prières de saint Alphonse ont été insérées dans notre Semaine Sainte ?

Q. Un confrère me dit que, étant seul dans ma paroisse et ne pouvant avoir de messe privée, je ne puis distribuer la sainte communion aux fidèles, le Jeudi Saint, avant la messe paroissiale. Est-ce bien exact ?

R. Cela serait vrai si on ne pouvait jamais distribuer la sainte communion en dehors de la messe. Mais « étant donné, dit *L'Ami du Clergé*, que l'on peut pour un motif raisonnable distribuer la sainte communion aux fidèles en dehors de la messe, et que le Jeudi Saint ne fait exception qu'à partir de la messe, nous croyons licite de donner la communion le matin même du Jeudi Saint... »

Sans doute il serait plus conforme à l'esprit de l'Église, dans l'office de ce jour, de ne distribuer la sainte communion qu'une fois à la messe paroissiale, mais est-ce possible *de nos jours et dans notre pays* ? Il reste toujours la communion des clercs à la messe paroissiale, pour rappeler l'institution de la Sainte Eucharistie et la communion des Apôtres.

Q. Qu'en est-il de la coutume, générale autrefois, chez les fidèles, de baiser la terre pendant la lecture ou le chant de la Passion aux mots *emisit spiritum* ? est-elle en train de disparaître ? n'y a-t-il qu'à laisser faire ?

R. La coutume tend à disparaître, surtout dans les villes.— A notre avis, il faut, au moins, ne rien faire qui puisse porter atteinte à ce très respectable usage qui nous vient de France, où il existe encore presque partout, comme en font foi d'excellents livres de piété, publiés tout récemment.

Q. Dans certaines paroisses, le dimanche des Rameaux, le célébrant lit la Passion pendant que le chœur chante le Trait. Cette manière d'agir est-elle conforme à la liturgie et peut-on adopter cette coutume.

R. Cette messe du dimanche des Rameaux, quand la Passion ne peut être chantée, est plutôt assimilée à une messe privée qu'à une messe solennelle. C'est pour cela que toute la Passion doit être lue par le célébrant au coin de l'évangile, comme aux messes basses (S. R. C. 2740). « Dans ce cas, dit De Herdt, pendant la lecture de la Passion, le trait a coutume d'être chanté par les chantres. » Mais, alors, quand le célébrant a lu le Trait, il faut que le livre soit transporté au coin de l'évangile, et les fidèles doivent se lever aussitôt que le célébrant commence à lire la Passion.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêtures et profession. — Monseigneur C.-A. Marois, P. A., Vicaire Général, présidait le 11 mars, à l'Hôpital-Général, une cérémonie de vêture.

Mlle Juliette Gagnon, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, a pris le saint habit, et porte en religion le nom de Sœur Thérèse de Jésus.

Le R. P. Daignault, jésuite ; MM. les abbés J.-E. Giroux, curé de Laval ; Jules Laberge, secrétaire de l'Archevêché ; Émile Bernard, vicaire à Saint-Roch, et Horace Gagnon, vicaire à Jacques-Cartier, assistaient à la cérémonie.

— Le 19 mars, S. G. Mgr P.-E. Roy, assisté du R. P. Waddel, de N.-Dame du Chemin, et de M. l'abbé Frs St-Pierre, du collège de Sainte-Anne, présidait, à la chapelle des Révérendes Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, une imposante cérémonie de vêture et de profession.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Alberta Dion, de Montmagny, en religion Sœur Marie de la Croix ; Rolande Breton, de Saint Vallier de Bellechasse, Sœur Marie de Nazareth ; Bernadette Genest, de Québec, Sœur Marie de Lourdes ; Gabrielle Bernier, de Saint-Vallier de Bellechasse, Sœur S. Joseph du Sacré-Cœur ; Justine Laplante, de Saint-Germain de Kamouraska, Sœur Marie Claire de Jésus ; M.-Anna Blais, de Saint-Michel de Bellechasse, Sœur Marie de la Nativité ; Rose-Anna Dupont, de Saint-Jean-Port-Joli, Sœur Marie de la Sainte Famille.

La Révérende Sœur Marie du Précieux Sang, a prononcé ses premiers vœux.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Maxime Fortin, chapelain du couvent.

— Le même jour, le R. Père Étienne, de Limoilou, présidait une cérémonie de vêture, au couvent des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie.

Ont pris le saint habit : Mlles Emma Tremblay, de Jacques-Cartier, en religion Sœur Marie Cécilia ; Marie Chrétien, de Berthier, Montmagny, Sœur Sainte Reine ; Alberta Chamberland, de Saint Philippe de Néri, Sœur Saint Rémi ; Marie Alain, de Saint-Ubald, Sœur Saint Jacques ; Victoria Denis, de Saint-Ubald, Sœur Saint Roch ; Florida Bolduc, de Saint-Victor, Beauce, Sœur Saint Simon ; Marie-Anne Lessard, de Saint-Michel de Bellechasse, Sœur Saint Denis.

MM. les abbés Ph. Leclerc, aumônier de la maison des hommes à l'Hôpital Saint-Michel Archange et E. Pelletier, curé

de Saint-Philippe, assistaient aussi à cette cérémonie à laquelle le R. P. Maurice, curé de Limoilou, a fait le sermon.

— Deux jeunes filles, Mlles Maggie Stanson et Valérie Bilo-deau, ont aussi, le même jour, à Bienville, revêtu le saint habit de la communauté des Révérendes Sœurs de la Charité de Saint Louis. Cette cérémonie a été présidée par M. l'abbé Léon Vien, vicaire à Bienville, qui a aussi prononcé le sermon.

Ordination. — Son Éminence le cardinal Bégin est parti, samedi dernier, accompagné de M. l'abbé Alphonse Gagnon, pour Saint-Martin de Beauce, où il a fait dimanche l'ordination de M. l'abbé Alphonse Fortin, diacre, enfant de cette paroisse.

La cérémonie a eu lieu, dimanche matin, à la grand'messe ; Son Éminence était assisté de M. l'abbé F. de B. Boutin, curé de Saint-Evariste, comme archiprêtre, et de MM. les abbés Alf. Dionne, curé de Saint-Georges et J. Galerneau, aumônier du couvent de Charlesbourg, comme diacres d'honneur. MM. les abbés Aug. Lessard, curé de Saint-Gédéon et V. Germain de Québec, remplissaient les fonctions de diacre et de sous diacre.

MM. les abbés I. Galerneau, curé de Saint-Martin, G. Lemieux, curé de Saint-Honoré de Shenley, et A. Lafrance, curé du Sacré-Cœur de Jésus, assistaient au chœur. C'est M. l'abbé Lafrance, ancien curé de Saint-Martin qui a prononcé le sermon de circonstance.

Retraite. — Lundi soir, commençait, à la chapelle du Petit Séminaire, la retraite universitaire qui a été prêchée par le R. P. Ruhlman, jésuite.

A Saint-Roch. — Le contrat pour la nouvelle église de Saint-Roch, a été accordé à Messieurs J. Villeneuve et Fils. Cette église aura 260 pieds de longueur et une largeur de 90 pieds. Le prix du contrat est de \$268,972. Le presbytère que l'on vient de terminer a coûté \$29,920.

Notes. — Depuis quelques dimanches l'on donne aux membres de la colonie italienne, une messe spéciale à la Basilique, avec sermon en italien. C'est M. l'abbé Chs Gosselin, du Collège de Lévis, qui est chargé de la prédication.

— M. l'abbé Ulric Brunet, ancien curé de Saint-Martin, est actuellement à Saint-Apollinaire, où il remplace M. l'abbé Thiboutot, malade.

— M. l'abbé J.-E.-T. Proulx, vicaire à Thetford, est obligé de prendre quelques mois de repos.

— M. l'abbé Cléophas Leclerc, a été chargé du chapelinat de la Crèche Saint Vincent de Paul, et réside au noviciat des Sœurs Dominicaines, chemin Ste-Foy.

— C'est M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier des Ursulines de Québec, qui prêche cette année, la station quadragésimale, à la Basilique.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Les travaux de construction de la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste sont terminés. Il y a deux semaines, S. G. Mgr Bruchési a béni solennellement le nouveau temple en présence d'un nombreux clergé et de plus de 4,000 fidèles. Sa Grandeur était accompagnée par NN. SS. J. Lepailleur, P. A. Dubuc, W. Martin et G. Dauth.

S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, ancien curé de la paroisse, chanta la grand'messe pontificale. Ce fut le Rév. Père Hage, provincial des Dominicains, qui prononça le sermon de circonstance.

— La paroisse de la Longue-Pointe a perdu un pasteur dévoué dans la personne de son curé, M. l'abbé M.-H. Lecourt, décédé presque subitement à l'âge de 72 ans.

Né en 1843, il fit ses études au Collège de Sainte-Thérèse.

Ordonné prêtre en 1868, par S. G. Mgr Bourget, M. l'abbé Lecourt fut successivement professeur, procureur et enfin directeur dans son Alma-Mater (1868-1880). Il fut ensuite missionnaire à Lyon-Mountain, dans l'État de New-York, (1881-82) curé de Saint-Isidore de Prescott, (1882-85) et enfin de la Longue-Pointe, (1885-1915) où il a rebâti l'église et le presbytère.

Homme d'une grande austérité, il cachait sous des dehors sévères un cœur large et une âme compatissante. Il était aimé et vénéré de tous.

Saint-Boniface. — Il y a eu vingt ans vendredi dernier que S. G. Mgr Langevin a été consacré archevêque de Saint-Boniface.

Ces vingt années d'épiscopat ont été remplies de travaux nombreux, de luttes pour le maintien du catholicisme et de la langue française dans l'Ouest. Ce surmenage continuel a provoqué la maladie qui force le vénérable Archevêque a demander au chaud climat du sud des États-Unis de nouvelles forces pour poursuivre sa féconde carrière.

— M. l'abbé Campeau, curé de Sainte-Agathe, est mort subitement. Il souffrait d'une maladie de cœur depuis quelque temps.

Né à Vaudreuil, P.Q., en 1858, il fut ordonné prêtre à Saint-Boniface, en 1884, par S. G. Mgr Taché. Successivement professeur au collège de Saint-Boniface, curé de Saint-Alphonse, de Bruxelles, de Saint-Joseph, de Saint-Eustache, il devint, en 1912, curé de Sainte-Agathe.

Partout il passa en pasteur actif, énergique et pieux.

Sherbrooke. — M. l'abbé P. Quinn, V. G., ancien curé de Richmond, est décédé dernièrement.

Il était né en Irlande, en 1836. Ses parents firent partie de cette foule immense qui abandonna ce pays dans les mauvais jours de 1848 ; ils vinrent au Canada où ils trouvèrent la mort, victimes du typhus, à la Grosse-Isle.

D'une famille de cinq enfants, Thomas et Patrick, échappèrent

seuls à la mort. Grâce au dévouement de généreux prêtres canadiens, ils furent adoptés par les familles Bourque et Geoffroy, de Nicolet. Tous deux reçurent leur éducation au Séminaire de Nicolet et tous deux devinrent prêtres. Inutile de dire que pendant leur longue carrière les abbés Thomas et Patrick Quinn n'ont cessé d'être les amis et défenseurs fidèles de la race franco-canadienne, de ses intérêts religieux et nationaux.

Ordonné prêtre, en 1862, par S. G. Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, l'abbé Patrick Quinn fut d'abord vicaire à Acton-Vale. Deux ans plus tard, il était nommé curé de Richmond. C'est là que, pendant un demi-siècle, il exerça le saint ministère.

En 1912, lors du cinquantième anniversaire de son ordination, S. G. Mgr Larocque le nomma vicaire général. En 1914, après avoir été pendant cinquante ans, chose qui ne se voit pas fréquemment, curé dans la même paroisse, il prit sa retraite, mais il continua de demeurer à Richmond. C'est là qu'il est mort.

Pendant sa longue administration, il a reconstruit l'église de Richmond (1880) ainsi que le presbytère, l'Académie du Sacré-Cœur (1882) et le couvent de la Congrégation (1883).

Il a laissé en mourant le souvenir d'une grande piété et d'un dévouement intense pour ses ouailles.

Témiscamingue. — S. G. Mgr Latulippe est de retour à Haileybury depuis deux semaines. Sans être encore parfaitement rétabli par le séjour qu'il a fait en Californie, il voit sa santé se rétablir de jour en jour.

— A peine arrivé dans son vicariat apostolique, l'Évêque-missionnaire du Témiscamingue a écrit une Lettre Pastorale à ses ouailles. Dans cette Lettre S. G. Mgr Latulippe remercie la Providence de lui avoir rendu la santé et constate avec plaisir que, dans son Vicariat, il n'y a aucune difficulté scolaire entre les fidèles de nationalités différentes. Monseigneur affirme de nouveau sa foi dans le succès de l'enseignement bilingue, il invite même les adversaires à se rendre sur place, pour constater, dans ses écoles, le fruit de la bonne volonté, de l'esprit chrétien et de la charité.

Puis, Monseigneur demande à ses fidèles de prier pour le rétablissement de la paix, non seulement en Europe, mais encore dans l'Ontario.

VARIÉTÉS

ÉCHO DE LA GUERRE

Le Mans, Hôpital auxiliaire, N° 11.

Révérénd et bien cher Père,

... Cette lettre vous dira ce que je deviens dans ma nouvelle vie et vocation d'infirmier. Mais je veux tout d'abord acquitter

une dette de reconnaissance envers N. D. de la Bonne Mort : cette bonne Mère m'a en effet accordé des grâces signalées depuis mon retour du *Canada*, en particulier au moment de la mort d'un membre de ma famille qui m'était cher, et pour lequel je ne cessais de prier Notre-Dame afin qu'elle lui inspirât le courage de faire son devoir jusqu'au bout. C'était, je me le rappelle, dans l'Octave de la Fête des Sept-Douleurs : il se trouva soudain plus mal et le médecin fut appelé en toute hâte. Le prêtre eût été plus nécessaire et cependant j'hésitais à lui en parler, craignant, sinon un refus, au moins un délai. Je me contentai de prier Notre-Dame et de glisser une médaille autour du cou du cher malade. Quelques instants après, il demandait lui-même le Caré de la paroisse, se confessait et mourait dans les meilleurs sentiments. J'ai vu là une assistance visible de notre bonne et sainte Patronne, et je m'empresse de vous signaler cette nouvelle faveur qui grossira le nombre de celles enregistrées par le Bulletin. Souvent je me suis demandé pourquoi, revenu de si loin, je me suis trouvé là au moment opportun... Si la Providence me voulait pour assister à ses derniers moments ce cher défunt qui plusieurs fois m'avait réclamé, je n'ai point, après une telle faveur, à murmurer contre elle, quoique j'aie à supporter maintenant les tristesses de la guerre.

... Dès le lendemain de mon arrivée au dépôt de la Section, au Mans, le Commandant me désignait pour l'Hôpital Saint Julien et j'apprenais, à peine entré, que le Chef du personnel était un ami intime de M. de Vautibault, un de nos colons et paroissiens de la Mission de *Castor*.

A peine revêtu de la blouse blanche, je commençais mes fonctions de brancardier, en descendant un de nos pauvres blessés à la salle d'opération. Quand le malheureux fut couché sur la table, le Docteur me fit signe de tenir les jambes du patient qu'on allait endormir. Quelques minutes après, l'amputation commençait : ce ne fut pas long... Et j'en fus quitte pour sortir de la salle plus pâle que je n'étais entré : « Bon début ! » dit le Docteur avec un malin sourire pendant que je reprenais le brancard...

L'office de brancardier a cela de dur ici : il faut monter et descendre quatre étages avec son fardeau. Mais on se fait à tout et les bras aussi. Je commence à connaître les 84 marches de notre escalier, surtout lorsque vous saurez que c'est à nous infirmiers de porter la vaisselle et les plats pour les repas... Nous avons chacun une salle d'environ une vingtaine de lits. En dehors de ces montées et descentes, d'autres devoirs à rendre, et aussi pénibles, nous attendent : vous les devinez ! A quoi bon d'ailleurs vous raconter des fatigues et des misères qui ne sont rien auprès des tortures qu'ont à endurer nos pauvres patients ?

Et les nuits? Nous en avons deux à passer en moyenne par semaine. Nous sommes alors un infirmier pour deux salles ou plus, suivant le nombre de salles que comporte la division. Il y a des nuits très douces, d'autres où l'on n'a point de repos... Une de mes premières nuits, j'ai eu à veiller un pauvre sergent qui se mourait après une agonie très longue et très pénible. Ce pauvre ami, excellent chrétien, avait eu, par suite des contusions reçues, la moëlle épinière atteinte. Sa mère était là... attendant à chaque instant son dernier souffle. Pauvre mère!... Après une dernière absolution que je lui donnai, il expirait en embrassant mon crucifix. J'eus alors, avec l'infirmière de nuit, à procéder à la pénible besogne de l'ensevelissement pour laquelle j'étais bien novice. Une autre nuit, ce n'était plus seulement un que j'avais à ensevelir, mais deux, et à quelques heures seulement de distance: l'un mourait à 9 heures du soir et l'autre à minuit. ... Actuellement le nombre des malades a diminué et je n'ai plus qu'une vingtaine de convalescents. Que nous réserve ce moment d'accalmie? A la grâce de Dieu!...

P. RENUT,
Prêtre de Sainte Marie.

LES LIVRES

Le 5ème anniversaire du Devoir. Compte-rendu complet de la grande manifestation du 19 janvier 1915. Montréal (Imp. du *Devoir*, 43 rue Saint-Vincent). Prix, 25 sous, franc de port, 28 sous, \$2.50 la douzaine, plus 25 sous pour les frais de port.

Cette brochure de plus de 80 pages, grand format, contient le texte complet des discours et allocutions de MM. J.-N. Cabana, G.-N. Ducharme, Armand Lavergne (les luttes nationalistes), le Docteur J.-B. Prince (Ce que l'on pense du *Devoir*) et Henri Bourassa (*Le Devoir*, ses origines, son passé, son avenir).

Almanach du Propagateur des Trois « Ave Maria ». Prix 0.30 fr. l'unité, 3 francs la douzaine. *Petit Almanach du Propagateur des Trois « Ave Maria ».* Prix 0.15 fr. l'unité, 1.50 franc la douzaine. Au bureau du *Propagateur*, 14 rue Pierre-de-Blois (L. et C.), France.

Malgré la pénurie d'ouvrier typographes en France, par suite de la mobilisation, le *Propagateur de la Dévotion des Trois « Ave Maria »* est parvenu à publier comme d'habitude ses deux almanachs pour 1915: l'*Almanach du Propagateur* et le *Petit Almanach du Propagateur*.

Nous sommes heureux que ces publications n'aient pas été interrompues cette année, parce qu'elles apportent aux fervents des Trois « Ave » une riche moisson de traits édifiants, de guérisons et de conversions obtenues par cette dévotion. Ce sont là d'excellentes brochures, le petit almanach surtout, à mettre entre les mains des enfants.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

UNE QUESTION QUI INTÉRESSE TOUT LE MONDE

Nous voudrions parler d'une protestation : celle, si opportune, que la Chambre de Commerce du Saguenay vient de faire entendre, dans son assemblée du 10 mars tenue à Roverval, contre la violation, dans la Province de Québec et, spécialement, dans les comtés de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, de la loi, divine et humaine, du repos dominical ; d'une lettre : celle si forte, que Monseigneur Eug. Lapointe, aumônier de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, adressait, le 8 mars, à M. Léger Brousseau lequel devait, deux jours plus tard, provoquer la courageuse initiative de la Chambre de Commerce ; d'un discours : celui, si pratique, du même M. Brousseau, directeur du vaillant journal, le *Progrès du Saguenay*, pour appuyer sa motion en faveur d'une intervention de la Chambre de Commerce du Saguenay, dans la question vitale du respect du dimanche.

Ces trois documents : la protestation de la Chambre de Commerce, la lettre de Monseigneur le Vicaire-Général de Chicoutimi et le discours du journaliste, s'accordent pour faire une même pénible constatation, affirmer un même principe et proposer une même solution.

Leur constatation commune c'est, d'abord, que « dans les deux comtés de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, cette loi du repos dominical et de la sanctification du dimanche et des fêtes d'obligations, est de moins en moins respectée, comme dans le reste de la Province d'ailleurs, d'une part par certains industriels et par les fabricants de fromage, et, d'autre part, par des marchands sans scrupule, des propriétaires de restaurants et de salles d'amusements et des organisateurs de parties de plaisirs » ; c'est, ensuite, qu'ils sont rares, là-bas comme partout, ceux qui font la lutte contre tous ces violateurs de la loi concernant le dimanche, si rares que Monseigneur Lapointe écrit : « Ne croyez-vous pas que le temps est venu de voir si Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque, le *Progrès du Saguenay* et moi-même allons rester isolés dans la lutte contre le fléau du dimanche dans notre région » ?

La solution proposée, c'est que « toutes les voix qui ont quelque autorité s'élèvent contre cette intolérable abus » ; c'est que, on « prie humblement tous les conseils municipaux de la région, auxquels revient l'obligation de faire la police dans leurs municipalités respectives, de faire observer cette loi par tous les moyens que de droit » ; c'est que, il est résolu par la Chambre de

Commerce que copie de sa protestation « soit transmise à tous les fabricants de pulpe et de papier, aux fabricants de fromage, aux Conseils Municipaux et à Messieurs les Curés des deux comtés de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean. »

Le principe affirmé s'énonce ainsi : Cette question du repos et de la sanctification du dimanche intéresse tout le monde.

Il n'est pas vrai que sur la seule Église enseignante retombe la lourde tâche de résister au mal : l'Église enseignée a aussi ses devoirs. On l'oublie trop chez nos chrétiens ; l'Église n'est pas seulement l'assemblée des prêtres, c'est la société des fidèles, professant la même foi, participant aux mêmes sacrements et, réunis sous un même chef visible comme sous un même chef invisible. Quand donc quelqu'un porte sur l'Église, sa constitution, ses prérogatives, ses lois, une main sacrilège, c'est aux fidèles comme aux prêtres qu'il incombe de défendre — bien que différemment — leur mère attaquée et insultée. Qui reste en arrière est un lâche et un mauvais fils.

Oui, cette question du respect « au vieux dimanche » est la question de tout le monde, cela — nous citons le manifeste de la Chambre de Commerce du Saguenay — « parce que la loi civile comme la loi naturelle et la loi divine, impose à tous les sujets canadiens l'obligation d'observer le repos dominical ; parce que encore, le mépris de cette loi, se généralisant, constitue un grave désordre social, met les citoyens sur un pied d'inégalité, désorganise la famille, ruine la santé de l'ouvrier et nuit au commerce honnête et à l'industrie elle-même ;

Des gens surpris de s'entendre dire que le travail du dimanche va contre leurs intérêts, ce doit être les commerçants, les industriels et les gouvernants, depuis les ministres de la Couronne jusqu'aux conseillers de village.

C'est si vrai, pourtant.

Une courte analyse du substantiel discours prononcé par M. Brousseau le démontrera amplement.

Le commerce qui veut prospérer doit se faire honnête et juste.

Eh ! bien, le commerce qui ne tient pas compte du jour du Seigneur manque à la justice envers Dieu, en lui volant un bien qu'il s'est réservé. Après cela, gare à nous ! Le commerce qui ignore le dimanche, dépouillera le commerce honnête par une concurrence illégitime, par la ruse, par la force, par la spéculation véreuse, par l'absence de tout frein moral.

Et ce sera la ruine des commerçants véritables, au profit des fibustiers de la grande et de la petite finance.

Et l'industrie qui profane le dimanche, qu'en penser ?

Elle peut s'attendre, d'abord, aux punitions de Dieu : c'est sa façon ordinaire d'avertir les transgresseurs de ce commandement ; puis, à ce que « farine du diable retourne en son. »

Au reste, si un industriel ruine ainsi la religion dans le cœur de ses ouvriers, il peut être sûr de récolter bientôt une jolie moisson d'injustices, de vols, et de violences. Si on enseigne au travailleur qu'il n'a pas de devoirs envers Dieu, il n'aura pas besoin d'apprendre de la bouche d'un maître, qu'il n'en a pas, non plus envers son patron.

Enfin, l'ouvrier n'est pas une machine. Il a besoin de reposer son corps, de refaire ses forces. Sans cela, il ne donnera point un travail rémunérateur à celui qui l'emploie.

Et dire qu'il y a des industriels assez aveugles pour ne pas voir ces vérités élémentaires !

Le travail du dimanche est un crime contre la société.

Voici, là-dessus des graves paroles de Monseigneur l'Évêque du diocèse de Chicoutimi, dans son admirable lettre pastorale, sur la sanctification du dimanche, du 15 février 1912 :

« On met trop souvent en regard le précepte trouvé rigoureux du repos du dimanche, et les intérêts du commerce et de l'industrie. Vains prétextes qui s'évanouissent devant l'expérience. On ne saurait citer ni un peuple, ni un groupe d'hommes, ni une entreprise commerciale ou industrielle, qui ait vraiment souffert d'une interruption de travail commandée par la nature non moins que par la religion ! Dans la guerre, si la victoire appartient au peuple qui peut mettre sur pied les soldats les plus endurants et les mieux armés, ainsi en est-il sur le champ de la concurrence industrielle. La victoire restera à ceux qui ont à leur service les ouvriers jouissant de la supériorité physique, intellectuelle et morale. Un peuple perd de sa richesse et de sa puissance, lorsque ses ouvriers déçus, anémiés, surchargés de travail, se désespèrent sous l'étreinte de la misère et de l'humiliation. Le repos du dimanche étant la condition première du bien-être corporel et moral de l'ouvrier, il s'en suit que de ce repos dépend en grande partie la prospérité des sociétés et des peuples. »

Après M. Brousseau, nous citerons l'illustre Macaulay. Il disait, dans un discours prononcé aux Communes d'Angleterre :

« Les dimanches de trois siècles réunis formeraient cinquante ans de jours ouvrables. Nous savons ce que peut un labeur de cinquante ans. Si, durant ces trois siècles, le repos du dimanche n'eut pas été observé, serions-nous un peuple plus riche, plus civilisé ? Pour ma part, je n'ai pas le moindre doute que, si nous et nos ancêtres, durant ces trois derniers siècles, eussions travaillé le dimanche aussi fort que les autres jours, nous serions un peuple plus pauvre et moins civilisé que nous ne sommes. L'homme est le grand instrument qui produit la richesse. De là vient que nous ne sommes pas devenus plus pauvres, mais plus riches, parce que, pendant plusieurs siècles, nous nous sommes reposés un jour sur sept. Ce jour n'est pas

« perdu. Tandis que le travail est interrompu, il se produit pour
 « la richesse de la nation une opération tout aussi importante
 « que n'importe quelle opération qui s'accomplit les jours ouvra-
 « bles. L'homme, la machine des machines, en comparaison de
 « laquelle toutes les plus belles inventions ne sont rien, se réta-
 « blit et se remonte de façon à pouvoir retourner au travail le
 « lundi avec un esprit plus clair, avec un sens plus vif, avec une
 « vigueur nouvelle. Jamais je ne croirai que ce qui rend une
 « population meilleure, plus forte, plus saine, plus morale, puisse
 « aboutir à son appauvrissement. Si jamais nous sommes obligés
 « d'abandonner la première place, nous ne la céderons pas à une
 « race de nains dégénérés, mais à un peuple supérieur par la
 « vigueur du corps et de l'esprit.»

On le voit, ce principe, cette constatation et cette solution dont nous avons parlé, en commençant, ont, entre eux, des liens étroits.

Nous nous sommes souvent demandé :

Pourquoi y a-t-il encore, — pourquoi y a-t-il de plus en plus, dans notre catholique province de Québec des gens qui, dans un but de lucre, ou sous prétexte de nécessité, travaillent ou font travailler, au mépris de toutes les lois, pendant le jour consacré au Seigneur? — Que faire contre un pareil état de choses?

La vraie réponse à ces questions — la responsabilité : celle qui indique les causes du mal et propose un remède — ce sera l'honneur de la Chambre de Commerce du Saguenay de l'avoir fait entendre avec cette clarté, ce courage et cette décision que l'on rencontre chez ceux que n'épouvantent pas les tâches difficiles et qui mettent à poursuivre la réalisation de celles-ci la persévérance clairvoyante et inlassable, sans laquelle les protestations les plus indignées ressemblent à des coups de canon dans le vide.

Nous souhaitons que l'exemple des vaillants lutteurs de Chicoutimi soit suivi et son appel entendu.

Le jour où tous ceux que cela intéresse — c'est-à-dire tout le monde — se seront groupés ensemble contre des barbares qui ne comptent pour rien la santé et l'âme des ouvriers, l'honnêteté du commerce et de l'industrie nationales, le bon état d'une société et le maintien des droits imprescriptibles de Dieu et de son Église, ce jour-là, il n'y aura plus de question du dimanche et il y aura un jour qui sera le jour du Seigneur.

AUBERT DU LAC.

N. B. La longueur de cet article nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la continuation de l'étude de notre collaborateur A. M. sur les « Moyens de formation de l'élite. »

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31 décembre 1914 - - - - - \$584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1914.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,223	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

'ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau [Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres
 Capital payé : Deux millions de piastres
 Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ.

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.97	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.40	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.81
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3608.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉPHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGE, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

VELLES

00 tous
enfants,
ET UN
is.

spide de
rgues :

130.00

365.83

742.70

130.97

530.97

943.06

367.81

804.99

335.59

719.80

198.05

690.77

198.37

721.81

200.06

815.10

386.91

976.00

582.91

208.15

852.29

515.90

INALE

landats
x taux

morent
lui des
mpt et
ous les
et sans
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickeure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul,

TEL. MAIN 3766

MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
sur tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J. A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUÉBEC.**

**ACHETEZ
— VOS —**

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RU BUADE,

QUÉBEC.

re
S
raux
tiste
ition
glise
PP
ibec,
i du
dre-
c.
ic.
rée
BEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles